

# "Nulle contrainte en religion !" : Seuls ceux qui n'y connaissent rien y croient...

écrit par Jean Lafontaine | 2 janvier 2016



Parmi les quelques arguments constamment avancés pour démontrer que l'islam est une religion d'amour et de paix figure le verset 256 de la sourate 2 du Coran : *« Nulle contrainte en religion ! La voie droite se distingue de l'erreur. Celui qui ne croit pas au Taghout [1] et croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Allah est celui qui entend tout et sait tout. »*

[1] Mot à la signification peu claire : pays des idoles, des démons, des êtres rebelles à Dieu. Désigne fréquemment l'Occident de nos jours.

Comment concilier ce verset qui appelle apparemment à la liberté de conscience et de religion avec (entre autres) les incessantes guerres de Mahomet, la condamnation totale de l'apostasie (encore aujourd'hui – et en France –), l'interdiction pour une musulmane de se marier avec un non-musulman, etc. ?

Malheureusement, les islamologues ne semblent guère étonnés par cette contradiction évidente, ou alors ils ne veulent

**surtout pas en parler (bonne réponse !...) : nulle aide à l'explication de cette énigme donc à attendre de leur côté.**

**Alors essayons de comprendre en lisant les textes musulmans, et en particulier la biographie de Mahomet.** Par chance, ce verset fait partie des versets du Coran mentionnés explicitement par la biographie de Mahomet reconnue par tous les musulmans (la Sîra d'Ibn Ishâq/Ibn Hîcham du IX<sup>ème</sup> siècle après JC) : on en connaît donc les conditions d'énonciation précises (ou du moins celles reconnues comme valides par tous les musulmans).

**La Sîra indique les conditions de la révélation de ce verset :** dans les premiers temps du séjour de Mahomet à Médine, peu après l'hégire, Mahomet tenta quelque mois de convertir les juifs de Médine à l'islam. En effet, Mahomet espérait les rallier à sa cause et ainsi se sécuriser militairement.

**L'islam empruntant l'essentiel de sa doctrine au judaïsme, la proximité et les discussions religieuses étaient naturelles entre la communauté juive et les musulmans.** Mahomet dit aux juifs qu'ils pouvaient trouver dans leur propre Écriture que Mahomet était l'Envoyé d'Allah, qu'ils devaient donc le croire, en leur adjurant de vérifier eux-mêmes. Mahomet dit donc : *« Si vous ne trouvez pas cela dans votre Écriture Sacrée, alors il n'y pas lieu de vous forcer. Nulle contrainte en religion ! La rectitude s'est distinguée de l'aberration ; je vous invite donc à croire en Allah et en son prophète. »*

Il n'y a nulle contrainte en religion, Mahomet « invitant » néanmoins à croire en lui : cela étant, on peut être étonné par la première assertion qui paraît confuse : *« Si vous ne trouvez pas cela dans votre Écriture Sacrée, alors il n'y pas lieu de vous forcer. »* car il suffisait de lire : or si cela n'y était pas, ce que les juifs ont conclu naturellement, que devient la prétention à la légitimité biblique revendiquée par Mahomet comme continuateur du judaïsme ?

Bref, on voit de toutes les façons que ce verset fait référence à une situation historique bien spécifique correspondant à la **courte période où Mahomet a tenté de convertir les juifs de Médine, avant qu'il ne se décidât à les chasser ou à les exterminer**. Ce verset s'adressait donc spécifiquement aux juifs et il n'était pas encore d'actualité à ce moment d'employer la force. Une fois que Mahomet fut convaincu qu'essayer de les convertir était peine perdue (les juifs lui ayant ri au nez comme indiqué dans la *Sîra*) et que le *jihad* fut proclamé, les juifs (entre autres...) devinrent des ennemis déclarés et la situation changea radicalement.

**Les tribus juives de Médine furent ainsi chassées ou exterminées** (comme les Banû Quraydha, dont les 600 à 900 prisonniers furent égorgés par petits groupes par Mahomet et ses partisans) et **tous les juifs durent quitter l'Arabie** comme le rapporte la *Sîra* : *« Omar apprit que le Prophète, au cours de sa dernière maladie, avait dit : « Il ne devra y avoir qu'une seule religion dans l'île des Arabes. » Omar s'assura alors de l'authenticité de ce hadith et envoya dire aux juifs de Khaybar : « Celui qui parmi vous détient un contrat écrit avec le Prophète, qu'il me le rapporte et je m'engage à le respecter. Par contre, celui qui ne détient pas de contrat, qu'il se préparer à l'exil. En effet, le Prophète avait dit qu'il ne pouvait y avoir en Arabie qu'une seule religion. » Ainsi Omar bannit-il d'Arabie tous les juifs qui n'avaient pas de contrat écrit avec le Prophète. »*

Ainsi, en redonnant la chronologie historique des événements correspondant à ce verset, l'énigme est résolue et tout s'éclaire ; **la contradiction doctrinale disparaît : le *jihad* a abrogé la tolérance dont Mahomet faisait preuve par nécessité politique au début de sa prédication.**

**L'occultation volontaire de cette évolution de la prédication** (appel au *jihad*, batailles, razzias, extermination des juifs...) est sans doute ce qui permet au C.F.C.M. de proclamer sans vergogne dans l'article 16 de la Convention citoyenne des

musulmans de France : « L'islam dans sa vocation n'entend pas imposer sa vérité, ni forcer quiconque à adopter sa croyance et ses rites. **L'islam respecte la foi d'autrui dans la tolérance et le dialogue.** »